



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRÊTÉ 44/2021

FERMETURE DE LA ROUTE DE MAREST A VANDELICOURT

le 02/12/2021

Le Maire de MAREST-SUR-MATZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative entre la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et suivants ;
- **Vu les dépôts de boue importants laissés par un agriculteur,**
- **Vu le constat fait par la gendarmerie**
- Considérant qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers de mettre en place des restrictions particulières de circulation sur cette voie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 02 décembre 18h00 la route de MAREST à VANDELICOURT est fermée dans les 2 sens à la circulation jusqu'à 05 décembre inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par les collectivités.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie :

- A la Mairie de Vandélicourt
- A la Gendarmerie

Fait à Marest-sur-Matz le 02/12/2021

